

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 21,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	2 d. au- mat.	75 deg.	27 pou. 5 lig.	Nord.	Nuages
Midi.	d. au- dessus	deg.	27 pou. lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	11 h.	6 h.			
5 m.	58 m.	52 m.	Dernier quart.	27	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 21 avril 1838.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les grandes questions ont cela de particulier qu'elles saisissent tout-à-coup une cité, qu'elles s'emparent de toutes les imaginations, qu'elles occupent tous les esprits à l'exclusion de toute autre. L'insurrection du Canada, bien que ses progrès ne soient pas rapides, que ses succès ne présentent pas une réussite certaine, se complique cependant des éventualités d'une guerre avec les États-Unis d'Amérique; guerre terrible, dispendieuse, et qui, dans tous les cas possibles de revers et de succès, apporterait une grande perturbation dans les affaires de l'Angleterre. Vous croyez peut-être que c'est là ce qui occupe Londres, et que les regards des bons bourgeois de la Cité se tournent vers l'Amérique; point du tout. Il y a dans ce moment, pour émouvoir tous les cœurs, échauffer toutes les imaginations, éveiller toutes les ambitions nobles et bourgeoises, de roture et d'épée, une question bien autrement grave et importante. Londres s'émue et s'agite; on tire des cartons de poudreux parchemins, des bahuts de vieilles robes et de vieux manteaux; on fouille les archives pour y retrouver la trace perdue de tous les droits surannés, et des pièces à l'appui de toutes les prétentions d'outre-tombe qui ressuscitent aujourd'hui.

Un prêtre va poser sur la tête d'une enfant quinquise la couronne qu'elle porte depuis assez long-temps, et chacun veut un rôle dans cette comédie de cour. L'un sera valet, l'autre échançon; trois ou quatre seigneurs se disputent à qui prêtera son dos à la reine pour l'aider à monter sur sa haquenée. On a gravement discuté dans le conseil des ministres la forme des bonnets, les fourrures de petit gris, les bandes d'hermine, et une ordonnance royale a déterminé sérieusement la longueur des queues de robe. A la bonne heure. Toutes les institutions humaines ont leurs phases de gloire, de force, de puissance, de dépérissement. A chaque époque elles ont une face et une mission nouvelles. Les temps de force et de gloire de la monarchie sont passés, les rois s'en vont. La reine d'Angleterre a sagement jugé quel rôle elle pourrait jouer désormais, et le peuple anglais doit s'en féliciter; comprendre ainsi son époque, c'est montrer du jugement et de la sagacité, c'est annoncer hautement qu'on ne cherchera point à refaire, à ranimer un fantôme expiré, c'est donner à son pays des gages de sécurité pour l'avenir. Les bons bourgeois de Londres, les baronnets et les nobles seigneurs que l'on ridiculise ne méritent pas tous les sarcasmes qu'on leur jette; ils ont judicieusement interprété les intentions de leur reine chérie, et, comparses de la pièce, ils aident complaisamment le principal personnage à jouer sa dernière bouffonnerie.

— La courtoisie, à qui le besoin de vivre inspire chaque jour des projets nouveaux, vient de réveiller la pensée malencontreuse de créer en Algérie une vice-royauté pour l'un des membres de la famille royale. Cette idée sourit à toute cette exubérance de flatteurs qui, ne trouvant pas de curée à la cour de France, auraient la ressource de se jeter sur celle d'Afrique; à toute cette tourbe d'affamés qui soupirent après le moment où ils pourraient aller, aux frais du budget, montrer aux Africains que la France a aussi ses arabes habiles à piller et à rançonner. Quant au pays, son intérêt est entièrement opposé à celui des courtisans; mais ce n'est pas de cet intérêt que les courtisans s'occupent. Il y a en eux des ambitions qui ne s'arrêtent jamais, qui ne reculent devant aucune idée, toute fatale qu'elle puisse être! Faire de l'Afrique une vice-royauté, c'est la condamner à toutes les brusques variations d'un état précaire, c'est la faire le champ de bataille de toutes les intrigues, c'est la livrer à toutes les infamies des proconsuls. Qu'on ne cherche pas dans le nom du prince à qui l'on confierait ce gouvernement des garanties contre de pareilles craintes; ces garanties ne sauraient être que temporaires, car il peut arriver tels événements imprévus, mais dans l'ordre des choses, qui rappellent en France le vice-roi et forcent la métropole à choisir un nouveau gouverneur en dehors de la famille royale; et à chaque changement, nouvelles exactions, nouveaux besoins de s'enrichir de la sueur du peuple dont on étouffera les plaintes.

Aujourd'hui que l'on s'évertue follement à refaire la vieille monarchie, qui nous dit que la vice-royauté ne sera point un premier pas vers ce but?

Dans ce cas, tout le sang versé n'aura donc servi qu'à créer un trône! tous les hommes tombés en Afrique sous le fer des Arabes, ou enlevés par les intempéries du climat, n'auront donc été qu'un marche-pied! Il faut savoir s'il convient au peuple français de s'être battu pour un homme et non pour le pays. Qui vous dit encore que celui qu'on aura placé à la tête du gouvernement de l'Afrique ne se croira pas bientôt assez fort pour séparer ses intérêts de ceux de la mère-patrie, pour chercher ailleurs des alliances qui assurent son indépendance? Et alors à qui profiteront nos longs sacrifices? Il n'est qu'un seul moyen d'assurer l'avenir de la conquête et de garantir en même temps les intérêts de la France, c'est de diviser l'Afrique en départements français; ce sont des préfets qu'il lui faut, et non pas des vice-rois. Nous savons toutes les intrigues que

l'on peut ourdir pour présenter les désirs de quelques ambitieux comme le vœu de toute la population africaine; ce qui se passe en France nous a assez appris ce que valent certaines pétitions dont les intéressés se font les colporteurs, pour lesquels ils mendient des signatures. La chambre, appelée à décider cette grave question, écoutera, nous l'espérons, le vœu de la nation française. Faire de l'Algérie une vice-royauté, c'est renouveler les règnes affreux des proconsuls; en faire un royaume au profit d'un membre de la famille royale, c'est entrer dans cette voie fatale où le népotisme de Louis XIV et de Napoléon a deux fois entraîné la France; c'est recommencer toutes les horreurs des deux guerres d'Espagne!

— Au milieu des événements qui semblent entraîner invinciblement à sa perte l'empire ottoman, un homme lutte avec courage contre le destin et s'efforce de contre-balancer l'action dissolvante qui mine cet empire. Il poursuit avec fermeté l'œuvre pénible et longue d'une réforme difficile et qui n'a pas été sans danger pour lui; il a brisé des privilèges qui, pour être consacrés par le temps, n'étaient pas moins dangereux, refait les lois et essayé de changer les mœurs. Il a proclamé un commencement de liberté religieuse dans le pays le plus fanatique du monde; il importe aujourd'hui dans son palais même les premiers principes du gouvernement constitutionnel. Le divan comprend désormais deux conseils: celui de la Porte, sorte de conseil inférieur, composé de douze membres, et dans lequel se discutent et se préparent les affaires; celui du sérail, composé de cinq membres, et dans lequel les affaires arrivent en second lieu, où les discussions sont dirigées par un président du conseil, où les mesures sont arrêtées avant d'être soumises à l'approbation du sultan.

Sans doute il n'y a dans ceci rien qui ressemble encore le moins du monde à une représentation nationale; mais c'est une réforme, c'est une garantie donnée au pays contre l'incapacité du chef, contre ce que présentent d'incomplet des mesures adoptées par un trop petit nombre d'hommes. La lenteur nécessaire qu'entraîneront les discussions des deux conseils garantit encore contre ce que peuvent avoir de fatal des décisions prises sans discussion.

L'esprit réformateur qui dirige aujourd'hui l'empire musulman sera-t-il assez fort, assez puissant pour l'arrêter dans sa chute? Les mesures seront-elles assez promptes? L'Europe comprendra-t-elle qu'il est de son intérêt de seconder de tout son pouvoir les vœux réformatrices du sultan? Sentira-t-elle que c'est peut-être le meilleur moyen d'opposer une digue aux envahissements de la Russie?

— Les affaires intérieures de la Prusse se compliquent de plus en plus, et tout fait penser que la jeune noblesse, qui, guidée par le prince royal, rêvait une guerre contre la France, trouvera peut-être à employer son ardeur belliqueuse ailleurs qu'à l'étranger. On sait que son mauvais vouloir et son humeur guerroyante n'ont été réfrénés que par le vieux roi à qui les sévères leçons du passé ont donné d'utiles avertissements, qui n'a pas voulu remettre aux chances des combats l'avenir de sa royauté, et qui a désiré terminer tranquillement une vie assez agitée pour lui faire sentir tout le prix du repos. Depuis la mort de l'empereur d'Autriche, le vieux Frédéric-Guillaume a été le seul des monarques du Nord qui ait voulu empêcher la guerre extérieure. Peut-être ne sera-t-il pas assez fort aujourd'hui pour maintenir la tranquillité dans l'intérieur de ses états, composés d'éléments divers opposés entre eux. Les dissensions religieuses prennent un caractère alarmant et deviennent peu à peu une question politique; il est facile de le reconnaître en voyant d'un côté des protestants, très-attachés à leur foi, blâmer sans réserve leur gouvernement protestant de s'être engagé dans une lutte avec le catholicisme, et, de l'autre, des catholiques ardents réprouver hautement les prétentions émises par le clergé dont ils suivent la bannière.

Plusieurs partis se dessinent assez nettement dans cette grave question pour pouvoir être classés d'une manière précise. L'un veut que l'on rejette entièrement les prétentions de la cour de Rome, que l'on exile le catholicisme des états prussiens; un autre, et c'est le plus sage, émet le vœu de voir le gouvernement transiger avec le pape, proclamer hautement la liberté religieuse et marcher dans une voie de progrès, de tolérance, qui peut seule assurer la prospérité de la nation, empêcher les déchirements, et donner aux peuples une tranquillité sans laquelle il ne saurait y avoir pour eux de bonheur; un troisième, celui des catholiques purs, s'agite et s'exaspère des atteintes portées à sa foi qu'il regarde comme sacrée. Nul ne saurait l'en blâmer; mais il est à craindre que ce parti, travaillé par les nobles de Posen et de Westphalie, ne devienne à son insu l'instrument d'ambitions féodales qui veulent faire servir la religion à leurs vœux.

Au milieu de ces partis si diamétralement opposés, la marche du gouvernement est nécessairement embarrassée; il désire un arrangement que Rome rendra difficile en appuyant ses prétentions sur tous les périls que la question a fait naître. Aussi est-on assez naturellement amené à penser que la nouvelle organisation militaire, que le grand nombre d'avancements qui ont eu lieu dernièrement dans l'armée prussienne ont pour but de mettre le gouverne-

ment en mesure de trancher les difficultés par la force, si cela devenait nécessaire, plutôt que de se préparer aux éventualités d'une guerre extérieure que le vieux monarque prussien empêchera de tous ses efforts.

— La question vitale, celle qui occupe aujourd'hui le pays, est la conversion des rentes. La discussion aura permis à bien des systèmes de se produire, à bien des sottises de se débiter sérieusement, à demi protégées par la liberté de la tribune. Cette mesure, le pays la désire, tous les bons esprits la demandent; ceux qui la combattent en reconnaissent eux-mêmes la justice. Dans un autre pays que le nôtre, une proposition qui réunirait de pareilles conditions serait sur-le-champ adoptée; n'est-il pas déplorable qu'on la repousse dans des vues d'intérêts particuliers, et que les hommes qui s'y montrent opposés n'aient pas de meilleures raisons à donner que celle-ci: « Le château ne veut pas! » Avec de pareils raisonnements, le gouvernement représentatif est faussé; il n'existe pas. K.

Une idée honteuse domine la discussion sur la conversion des rentes. Hormis dans quelques esprits faux ou égarés, la légalité de la mesure est reconnue. Son opportunité l'est généralement. Les moyens de réalisation, voilà le seul point contestable et contesté par les hommes sincères. Mais les hommes sincères sont-ils en majorité dans la chambre? Là est la question, et nous voulons bien la résoudre affirmativement.

A quelle influence obéissent la plupart des membres de la minorité, et particulièrement les ministres? Ceux-ci au désir de conserver leurs portefeuilles, ceux-là au désir de se maintenir dans les positions que le pouvoir distribue, tous à la volonté suprême qui fait et défait les existences officielles et serviles. Que dit M. Lacave-Laplagne, ministre des finances? Que la conversion est légale, utile; et il conclut à un ajournement.

Que dit M. de Laborde, et, après lui, M. Liadières, l'un aide-de-camp, l'autre officier d'ordonnance du roi? Que dit M. Roux, chez qui la cour prend ses vins, que la liste civile paie, laquelle liste civile nous payons? Ils partagent l'avis du ministre; qui n'en a pas, ou qui en a un, mais en énonce un tout autre. Et sur quelles raisons fondent-ils leur demande d'ajournement? « Les puissances absolues nous menacent, disent-ils; l'Europe s'allume; l'incendie gagne du terrain, il envahit la France. Il faut ménager nos ressources, les tenir toutes prêtes. Le temps de les distribuer autrement serait un temps perdu. » Ils disaient cela aussi, quand ils voulaient 1,500,000 francs de fonds secrets. Mais dites-leur demain: « L'empereur de Russie envoie la Pologne à la glèbe, et condamne à mourir en Sibérie des hommes qui ont versé leur sang pour nous sur tous les champs de bataille. »

Le cabinet d'Autriche enferme au Spielberg les Italiens que notre révolution de 1830 a eu le malheur d'ébranler. N'avez-vous pas un mot sévère pour le cabinet d'Autriche et pour l'empereur de Russie? Ils vous répondront: « Y pensez-vous? L'empereur de Russie et le cabinet d'Autriche veulent bien excuser notre révolution. La paix la plus profonde étend ses ailes sur l'Europe. Il y a bien encore quelque petite guerre là-bas, en Espagne. Mais, si ce n'est cela (et c'est peu pour nous), tous les peuples jouissent d'un calme parfait. Nous sommes plus tranquilles que nous ne l'avons jamais été. »

Où est donc la pudeur de gens qui, à quelques jours de distance, débitent en pleine tribune d'aussi misérables contradictions?

Leur motif, nous le savons. Celui de la volonté qui les mène, nous le dirons.

En résultat, à quoi ce système d'ajournement peut-il conduire? Il y a deux ans, on disait: « Vous aurez la conversion en 1837. » En 1837, on dit: « Vous aurez la conversion l'année prochaine. » Et maintenant on nous dit encore: « Ayez patience. » Qu'est-il donc survenu depuis 1836 qui ait changé la position? Faut-il donc croire que le gouvernement ne sait rien calculer, rien prévoir? ou bien est-ce une moquerie?

M. le maréchal Soult est nommé ambassadeur extraordinaire à Londres, pour le couronnement de la reine. (Moniteur.)

Ainsi qu'on l'avait prévu, M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France près le cabinet d'Autriche, représentera son gouvernement au couronnement de l'empereur comme roi d'Italie.

Tandis qu'on répare d'un côté notre hôtel-de-ville, on le laisse de l'autre en proie à d'indignes outrages. C'est ainsi que deux cornets de poêle, établis dans la salle de justice provisoire, vomissent la fumée et noircissent les murs de la façade. Dans la petite cour du côté de la place de la Comédie, le même inconvenient existe, et provient du fait de M. le maire lui-même, car c'est de ses appartements que s'échappe l'outrageuse fumée. Quelle incurie préside donc à la conservation de nos monuments!

N'avons-nous donc plus d'architecte chargé de prévenir de semblables détériorations? N'oserait-il donc pas s'opposer à des volontés venues de haut? Craindrait-il la brutale destitution qui dernièrement est tombée sur le regrettable M. Caron?

THÉÂTRES DE LYON.

L'année théâtrale a été clôturée hier, et la direction a distribué son prospectus, précédé de son discours d'ouverture. Il est d'usage qu'en donnant le tableau d'une nouvelle troupe, on passe en revue les travaux de l'année qui vient de finir, et le directeur se fait ordinairement du grand nombre de pièces qu'il a montées un titre à la faveur, à l'intérêt qu'il demande pour l'année qui commence. On comprendra facilement pourquoi la direction n'a pas suivi cette fois un usage qu'il nous semble important de conserver; elle a craint d'être accusée de négligence en face du petit nombre de pièces nouvelles qu'elle nous a données. Nous regrettons d'autant plus ce tableau, que

nous avions l'intention de placer en regard le nombre de pièces tombées, afin de témoigner du discernement qui a présidé au choix des ouvrages nouveaux.

La tâche eût été longue, mais nous l'aurions cependant accomplie. Nous aurions rappelé, en ne nous occupant aujourd'hui que du Gymnase, tous ces mauvais mélodrames où l'on ne trouve ni esprit, ni caractères, ni intérêt; où les phrases, d'un style déclamatoire et ampoulé, ont été compilées dans nos plus mauvais romans, sans qu'il existe entre elles aucun lien, aucune ombre d'intrigue. Nous aurions exhumé la mémoire de toutes ces stupides et mauvaises charges, farcies de lazzi sans goût et décorées du nom menteur de vaudevilles; quolibets de rue, pièces de tréteaux, que notre public a souvent refusé de laisser aller jusqu'à la fin, comme cela est arrivé encore cette semaine. Le tableau nous manquant, nous laisserons dormir en paix la poussière des morts, pour ne nous occuper que des artistes; encore nos observations seront-elles restreintes à ceux que nous connaissons. Nous attendrons les débuts pour parler des autres.

Le public du Gymnase a fait hier soir ses adieux à Ambroise et à Mlle Amélie. Cette dernière avait déjà reçu mercredi la couronne sans laquelle un artiste de quelque mérite ne peut pas quitter un théâtre; on n'a pas recommencé hier, c'est bien, c'est de bon goût. Le public regrettera Mlle Amélie qui est jeune, qui a une jolie voix, et qui n'avait qu'un défaut, celui de ne pas travailler assez. Toutefois, elle a créé ces derniers mois plusieurs jolis rôles avec autant d'esprit que de bonheur, entre autres Suzanne et *le Spectacle à la Cour*. Mme Adam qui nous revient ne remplacera pas convenablement Mlle Amélie; elle n'a ni sa voix fraîche ni sa légèreté, et elle devrait comprendre qu'au théâtre l'âge arrive promptement où l'on ne peut plus convenablement jouer les travesties et les jeunes coquettes. Le public, qu'on accuse d'être capricieux et inconstant dans sa faveur, a bien souvent raison d'aimer le changement, et il n'y a que pour les artistes d'un talent supérieur que les retours sont heureux.

Ambroise, lui aussi, a reçu sa couronne et son bouquet; il a embrassé sur la scène son camarade Breton qui les lui remettait: ainsi les jours de clôture offrent parfois de petites scènes de famille qui ne sont pas sans charme. Mais ce qui valait encore mieux que toutes les fleurs, c'est que le public a redemandé Ambroise qui venait de jouer *Couturier* avec beaucoup de verve, et qu'il l'a vivement applaudi pour lui témoigner le regret qu'il éprouvait à le perdre.

Nous ne laisserons pas partir M. Amy sans lui prédire des succès partout où il ira; il a de la chaleur, de l'intelligence; c'est une perte pour notre théâtre du Gymnase.

M. Dermoy remplace M. Rousseau, c'est-à-dire joue les jeunes premiers. Nous craignons fort que cet emploi soit au-dessus de ses forces. Cet artiste, qui est dans l'âge où l'on acquiert par le travail, n'a pas fait un pas depuis qu'il est à Lyon; nous ne le croyons pas de force à jouer convenablement les jeunes premiers. Toutefois les changements d'emploi révèlent parfois des talents inconnus; nous attendrons.

Nous ne parlons pas des nouveaux artistes qui viennent compléter notre troupe, parce que nous ne les connaissons pas. Les débuts commenceront lundi; nous les suivrons avec sollicitude; nous en constaterons les résultats, et dans notre feuilleton nous passerons en revue tous les artistes, anciens et nouveaux. Si l'on nous trouve quelquefois sévères, on se rappellera que la direction reçoit de la ville une forte subvention, que nous avons la mission de défendre l'argent des contribuables aussi bien que de veiller aux bonnes traditions de l'art dramatique, et que les bonnes recettes ne sont obtenues que par de bonnes troupes et de bons ouvrages.

A partir du 16 mai prochain, les séances du conseil des prud'hommes de la ville de Lyon se tiendront à cinq heures du soir, et celles du bureau général, qui avaient lieu le jeudi, sont remises au mercredi, à la même heure, à compter du 16 mai.

M. J. Bard vient de faire don à la bibliothèque des arts de la ville de Lyon d'un exemplaire du *Voyage pittoresque en Bourgogne*.

La soirée musicale de Mlle Loïsa Puget aura lieu sans faute, mercredi 24 du courant, dans la salle de la Bourse.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 18 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Après M. Duchâtel, M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, demande la parole.

Quatre garçons de salle viennent l'enlever dans son fauteuil et le déposent au milieu de l'hémicycle, de façon à ce qu'il tourne le dos à la tribune. On place ensuite devant lui une petite table sur laquelle sont déposés ses papiers et son portefeuille. Un silence général s'établit.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances: Messieurs, la chambre comprendra que j'ai besoin de son indulgence et voudra bien m'excuser si je ne donne pas à mes idées tous les développements qu'elles pourraient comporter. Je ne me propose pas de discuter le mode d'exécution. Cette discussion exigerait de trop longs développements, développements qui seront du reste mieux placés lors des articles.

Nous sommes à peu près unanimes sur le droit de remboursement; il est donc inutile de traiter de nouveau cette question. Ceux qui n'ont pas été convaincus ne le seront jamais. Ceux qui contestent le droit de remboursement se placent à un point de vue auquel le gouvernement ne peut se placer. Ainsi, lorsque l'orateur qui a terminé la séance d'hier a exhorté le gouvernement à se réunir à lui, le gouvernement aurait pu lui répondre qu'il ne voulait point proclamer des principes qui ne sont pas les siens. Le droit de remboursement est un droit acquis à l'Etat, voilà l'opinion du gouvernement.

La question véritable ici, c'est la question d'opportunité. Cette question est grave, et en réalité c'est surtout celle-là qui préoccupe tous les esprits; car, il ne faut pas se le dissimuler, tous les orateurs qui ont pris la parole dans cette discussion, soit pour, soit contre, et le rapport même de votre commission, ont apprécié à leur véritable valeur les résultats de la conversion, et ils ont fait justice des craintes comme des espérances exagérées.

Ainsi réduite à une simple question d'économie, la nécessité d'opérer la conversion peut-elle être considérée comme telle qu'il ne soit pas prudent d'attendre un peu de temps, l'économie qui en résulterait devant nécessairement se reproduire à une autre époque? Voilà la question que j'examinerai.

Je reconnais ce qu'il y a de fâcheux dans une incertitude long-temps prolongée; je reconnais qu'une discussion qui se renouvelle ainsi chaque année, offre par cela seul de véritables inconvénients, et qu'une prompt solution serait désirable. Aussi, j'aurais été d'accord de recourir immédiatement à l'opé-

ration si des circonstances de nature à exciter toute la sollicitude du gouvernement permettaient cette exécution dans un court délai.

Il est deux points sur lesquels je me suis trouvé en désaccord avec la commission: ces deux points sont la situation de l'Amérique et la situation de la bourse. (Rumeurs.) Ce qui me préoccupe en Amérique, c'est une circonstance monétaire.

Il y a quelques années, le numéraire était presque inconnu en Amérique; des banques, trop nombreuses peut-être, offraient les seuls moyens de circulation monétaire. La principale de ces banques se trouva en opposition politique avec un homme très-haut placé et d'un caractère fort énergique. Cet homme attaqua le système des banques et chercha à discréditer le papier-monnaie. Il provoqua une grande diffusion du numéraire.

C'est ce déplacement de la fortune commerciale qui a amené la crise de l'année dernière. Les banques d'Amérique ont suspendu leurs paiements en espèces; les reprendront-elles? C'est un point incertain et qui doit beaucoup influencer sur la question qui nous occupe. Si les banques reprennent les paiements en espèces, une grande quantité de numéraire passera d'Europe en Amérique. Si les banques tiennent une conduite contraire, de nouveaux embarras surgiront. Il y a là une question grave qui peut imprimer une violente secousse aux cabinets de l'Europe.

J'arrive à la situation de la Bourse. La coïncidence de l'état actuel de la Bourse avec la conversion peut avoir des résultats funestes. Si vous voulez vous informer, non-seulement à Paris, mais sur toutes les places de l'Europe, entre les mains de qui sont passés les effets des états qui ont emprunté au-delà de leurs forces et qui ont trompé leurs prêteurs, vous rencontrerez que la plus grande masse de ces effets est entre les mains de gens nécessiteux, qui ont été séduits par l'intérêt élevé qu'on leur proposait. Eh bien! je crains qu'après la conversion, beaucoup d'agitateurs n'exercent sur ces petits rentiers des séductions de ce genre.

Les agitateurs attireront dans de mauvaises affaires les capitaux qui sont sur la rente. L'année dernière, les actions d'affaires cotées à la Bourse s'élevaient déjà à 361 millions. Depuis le commencement de 1833, 118 millions de nouvelles actions ont été jetés sur la place; en mars 1833, de nouvelles actions ont été émises pour la somme de 270 millions. Voyez quels appâts sont offerts aux petits rentiers!

Il nous a donc semblé que la prudence conseillait d'attendre, d'une part, la fin de la crise commerciale des Etats-Unis; d'autre part, les effets de la nouvelle législation sur les sociétés en commandite. Je le répète, ma conviction financière est formée depuis long-temps: je suis partisan sincère de la conversion et décidé à la faciliter par tous les moyens possibles; aussi ai-je vu avec intérêt cette discussion dégager peu à peu la question véritable des exagérations et des illusions qu'elle avait provoquées.

Maintenant, tout le monde est averti, tout le monde sait à quoi s'en tenir sur ses avantages; on les a réduits à leur juste valeur; l'intérêt de la dette publique, voilà celui qui domine tous les autres.

J'ai dit et je répète que la situation financière du trésor est favorable, mais il y a encore des circonstances très-dignes d'attention qui jettent un nuage sur cette situation. Quant à la question des cautionnements, elle nous préoccupe vivement. Le gouvernement croit en effet qu'il serait avantageux de substituer des cautionnements en rentes à ceux en numéraire, ce qui serait un moyen d'éviter l'inconvénient des encaisses; et si la chambre n'était poussée vers la mesure que par l'extrême désir de diminuer les encaisses du trésor, la question de la conversion des cautionnements, si bien exposée par l'honorable M. Duchâtel, lui indiquerait un moyen efficace d'éviter cet inconvénient. (Bruit divers. — Agitation dans l'assemblée.)

M. A. Passy, rapporteur, donne lecture de quelques passages du rapport dans le but de prouver que l'opinion émise par M. le ministre des finances a été fidèlement reproduite dans le travail de la commission.

M. Béchard monte à la tribune au milieu des cris: Aux voix! aux voix! Au bout de quelques instants le silence se rétablit un peu. Messieurs, dit-il, lorsqu'il y a quatorze ans l'homme d'état qui administrait les finances du pays proposa aux chambres législatives la grande mesure de la conversion, un financier éminent lui dit, à la vue des oppositions ou aveugles ou passionnées qui surgissaient de toutes parts: « Monsieur le ministre, vous avez vu trop vite et trop juste, on ne pourra pas vous suivre. » (Au centre: Assez! assez!)

Le ministère actuel n'a pas encouru le même reproche; on ne l'accusera pas d'avoir devancé l'opinion.

Il y avait lieu d'espérer du moins qu'il condescendrait au vœu énergiquement formulé depuis long-temps dans la chambre et hors de la chambre. Mais après deux jours de débats le ministère se tait encore, et son silence devient un véritable embarras pour ceux qui, comme moi, trouvent la mesure de la conversion juste, utile, opportune, mais désapprouvent en partie les moyens d'exécution proposés par la commission. (Au centre: Assez!)

Contester au gouvernement le droit ou plutôt le devoir d'offrir aux porteurs de rentes parvenues au-dessus du pair l'option entre le remboursement de leur capital ou sa conversion en rentes à un taux inférieur, c'est placer l'Etat dans des relations privées avec les citoyens en dehors de la loi commune; c'est créer un privilège au profit de quelques-uns, au détriment du plus grand nombre; c'est violer les premiers principes de la législation et de l'économie politique. (Assez! assez! La clôture!)

Mais l'Etat ne peut imposer aux rentiers la loi civile sans la subir lui-même dans ses exigences les plus rigoureuses. La légalité, la justice ne lui suffisent même pas; il faut qu'il soit généreux envers les intérêts privés dont la tutelle lui est confiée. (Aux voix!)

Ainsi, trois conditions sont nécessaires dans tout projet de conversion: une offre sérieuse de remboursement, l'égalité des conditions faites aux rentiers envers lesquels l'Etat est lié par les mêmes engagements, enfin un avantage capable de les indemniser jusqu'à un certain point de la réduction de leur revenu.

Plusieurs voix: Tout cela a été dit.

Autres voix: La clôture! la clôture!

Le bruit des conversations particulières couvre entièrement la voix de l'orateur; il se décide à quitter la tribune.

M. Roul essaie ensuite de prendre la parole, mais il est également accueilli par des cris: Aux voix! la clôture! Cependant l'honorable membre ne se déconcerte pas; il met ses lunettes, tire son discours de sa poche et persiste à vouloir parler. Enfin, après s'être maintenu quelque temps à son poste au milieu d'un bruit toujours croissant, il finit par l'abandonner avec un geste de dépit.

A peine M. Roul a-t-il quitté la tribune, que M. Berryer s'élance et s'en empare: un profond silence s'établit tout-à-coup.

M. Berryer: La chambre a écouté avec une religieuse attention l'important discours de M. Duchâtel. M. le ministre des finances a pris ensuite la parole; mais il ne s'est expliqué sur aucune des questions qu'avait traitées M. Duchâtel; il a réservé pour la discussion des articles l'appréciation des différents modes proposés par la commission, et il n'a fait qu'émettre son

opinion personnelle sur le principe de la mesure; puis, s'attachant à la seule question d'opportunité, il a dit que, si la situation du trésor était favorable à la mesure au dehors, les difficultés d'une autre nature en devaient faire retarder l'accomplissement.

A peine ce discours était-il terminé que l'attitude de la chambre m'a paru tout-à-coup changée, et je me suis demandé quelle idée avait surgi du discours de M. le ministre des finances. Cette idée n'est autre que celle d'un nouvel ajournement, et je viens repousser toute proposition de ce genre.

Une sorte de fatalité semble peser sur cette grande question; tous les ministres font des vœux en sa faveur, et néanmoins toutes les tentatives vers les moyens d'arriver à la réduction de la dette publique, et l'on vient sans cesse la proclamer inopportune.

Dès 1833, un financier distingué, alors ministre, l'honorable M. Humann, proposa, au nom d'une impérieuse nécessité, d'entreprendre en pleine voie d'exécution; car il y avait alors inégalité entre les recettes et les dépenses. M. Humann fut obligé de quitter le cabinet.

Cependant l'attention publique avait été éveillée par les motifs puissants qu'il invoquait en faveur de la conversion. M. Guizot fit une proposition. Il s'agissait de savoir si la chambre voterait la prise en considération; c'était en février 1836: le ministre demanda purement et simplement l'ajournement. La loi fut votée; la chambre ne voulut pas ajourner l'examen de la question. Le cabinet fut dissous le lendemain.

Le cabinet du 22 février se forma, et la chambre, après un rapport remarquable de M. Lacave-Laplagne, accorda finalement qu'elle avait refusé au cabinet précédent, sous l'impulsion de présenter un projet de loi dans la session prochaine. Mais l'honorable M. Thiers n'était plus ministre à la session suivante.

Le ministre des finances qui lui succéda prit l'engagement de reprendre la question dans l'état où elle se trouvait: il adopta les engagements de son prédécesseur; mais il se retira bientôt des affaires.

Depuis cette époque, que s'est-il donc passé? Dans une adresse à la couronne, vous avez proclamé la nécessité de réduire les dettes publiques. Alors M. Guizot a senti se ranimer son zèle; il a présenté de nouveau sa proposition, et cette fois la prise en considération a été prononcée à la plus rare unanimité.

Cependant, M. le ministre des finances actuel, appelé dans le sein de la commission, a refusé la communication qui lui était offerte du travail de la commission. Apparemment, il pensait, par ce refus de concours rendre suspect en quelque sorte son travail et obtenir un ajournement. Mais la commission a compris la dignité de son rôle, elle a fait son devoir, et elle a formulé un projet.

Maintenant, le principe, la nécessité, la justice de la mesure, on reconnaît tout cela. Reste l'opportunité que l'on est venu contester. Et pourquoi?

Parce que, dit-on, il y a une crise commerciale en Amérique. Cependant je ne sais pas que nos places aient été affectées par cette situation financière des Etats-Unis; il ne m'a point paru qu'elle ait produit une baisse sensible dans les fonds publics.

Et quant à cet obstacle qu'on tire de la possibilité que les banques américaines reprennent leurs paiements en valeurs numéraires, j'ai peine à le comprendre. En vérité, messieurs, je ne crois pas que ce soit sérieusement qu'on invoque de pareils motifs, ou plutôt de pareils prétextes d'ajournement.

On allègue encore la nécessité d'attendre que le projet de loi sur les sociétés en commandite soit adopté et ait produit son effet. Pourquoi? Parce que, dit-on, il en doit résulter un grand changement dans la position des capitaux qui abondent sur la place de Paris. Un mot de réponse à ce nouveau prétexte d'ajournement.

D'abord, quant à la loi projetée, elle est mauvaise, tout le monde en convient; et si l'on attend de bons effets, je crains bien que l'on attende éternellement.

M. le ministre des finances a exprimé la crainte que la conversion n'engageât les capitaux aujourd'hui placés sur l'état à se précipiter vers les actions industrielles. J'accorde qu'il y a dans toutes ces spéculations, et surtout dans les fraudes, les déceptions, les escroqueries qui accompagnent quelques-unes, un grand mal auquel un remède prompt est indispensable.

On sait que, dans le seul mois de mars, 370 millions de capitaux ont été mis en actions. Cependant, depuis dix-huit mois, avez-vous vu que les capitaux placés sur l'état à un taux assez élevé, à 108, 109 et plus, se soient retirés? Nullement. Ils ne se sont point retirés, malgré la menace du remboursement, malgré l'appât des bénéfices exorbitants offerts par tant d'entreprises industrielles.

C'est que les capitalistes sur l'état sont les plus éclairés, sinon les plus habiles. Ils sont restés attachés au trésor, résignés d'avance à toutes les éventualités qui pourraient naître des délibérations ultérieures, c'est-à-dire à la provision d'un remboursement probable. Ce ne sont donc pas les extravagances de la cupidité qui peuvent raisonnablement être invoquées contre une mesure financière de cette nature.

Tout le discours du ministre roule sur une pensée d'ajournement. Eh bien! après les discussions successives de la chambre, est-il possible que la chambre, entre dans cette pensée d'ajournement? Je ne le pense pas.

D'ailleurs, la discussion générale ne peut être terminée: on a traité beaucoup de questions, il y en a d'autres à traiter, et quelques-unes fort importantes. Les différents systèmes de remboursement, la question d'amortissement, doivent être discutés; l'heure est avancée, je prie la chambre de ne pas étouffer la discussion générale et de la remettre à demain.

De toutes parts: Oui! oui!

La séance est levée à six heures.

Demain jeudi, séance à une heure. Suite de la discussion sur la conversion des rentes.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 19 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Bérigny dépose sur le bureau du président une pétition des habitants et pêcheurs de Tréport, qui demandent que des modifications soient apportées aux lois et règlements sur la pêche.

La séance, ouverte à une heure, reste suspendue jusqu'à demain.

MM. Molé et Montalivet sont seuls aux bords du ministère.

L'ordre du jour est la suite de la discussion générale de la proposition Guizot sur la conversion.

M. Roul combat le projet qui est, suivant lui, immoral, quoique de droit rigoureux. Le meilleur moyen de fonder le crédit public, de l'affermir, c'est l'équité.

M. Guizot, à qui M. Janvier cède son tour, prend la parole pour résumer les développements présentés dans le rapport de la commission dont il est membre.

Si le rentier a été induit en erreur, dit M. Guizot, répondant aux philanthropes de la chambre, tout ce qu'il peut demander, c'est de se retrouver dans sa position première. Or, l'occasion

lui en a été offerte plusieurs fois, et cette faculté lui est encore offerte aujourd'hui. Je ne repousse pas les idées philanthropiques, Messieurs, et je les admet, par exemple, lorsqu'elles fondent les caisses d'épargne; mais il ne faut pas qu'elles envahissent tout notre système de finances, il ne faut pas qu'elles nuisent aux intérêts généraux.

A plusieurs reprises, M. Gouin supplie, mais inutilement, la chambre de l'écouter. Les conversations qui se sont établies aux bancs ministériels n'en deviennent que plus bruyantes.

L'orateur termine en protestant de la pureté de ses intentions dans les deux occasions où il a reproduit son projet, modifié la seconde fois dans quelques détails.

M. Beudin déclame, au milieu des rires de la chambre, un discours écrit tout rempli des lieux-communs déjà tant de fois reproduits dans la discussion, et que rarement l'orateur se donne la peine de rhabiller à neuf. La chambre paraît extrêmement fatiguée de ce long tournoi de paroles.

M. le président : La parole est à M. Garnier-Pagès. (Mouvement d'attention.)

M. Garnier-Pagès : Je ne discuterai pas le droit, non plus que la justice de la mesure, qui est la conséquence du droit. Ce droit est maintenant reconnu; il l'a été, en 1834, en 1835 et en 1836, par les chambres et le gouvernement. L'opportunité, cependant, sur laquelle aucun doute n'est resté, l'opportunité a rencontré une objection d'une nature telle que je dois la réfuter. On a parlé de l'immense quantité d'actions émises. Messieurs, on a oublié de dire combien de ces actions étaient prises. Or, dans certaines circonstances, les faits prouvent plus que les raisonnements. Un de nos collègues, qui avait reçu les statuts d'une société au capital de 6 millions, s'étant informé du nombre d'actions prises, a reconnu qu'on en avait pris pour quelques centaines de francs. (On rit.)

La question d'utilité est résolue affirmativement; mais ceux-là même qui reconnaissent l'utilité de la mesure en diminuent trop l'importance. Ainsi, l'honorable M. Duchâtel, par exemple, a contesté des principes incontestables. Il a nié que la conversion dût amener l'abaissement de l'intérêt. M. Duchâtel s'est trompé. On ne décrète pas un intérêt, je le sais; mais quand l'Etat s'est mis dans une situation telle que nul obstacle ne s'oppose plus à l'abaissement de l'intérêt, c'est par suite d'un grand fait que cette diminution a lieu, toute concurrence cessant.

Une autre conséquence de la conversion, sera l'amélioration du crédit dans le pays. Par cela même que l'Etat paiera un crédit moindre, son crédit, c'est-à-dire sa faculté d'emprunter à un intérêt moindre, s'agrandira.

Au surplus, messieurs, si je veux la conversion, c'est que j'ai reconnu qu'elle devait être utile pour les intérêts généraux. Si je croyais qu'elle dût être nuisible à ces intérêts, même en servant les intérêts politiques que je défends, je serais désolé pour mon pays qu'elle fût décrétée. (Très-bien!)

L'orateur examine le projet de la commission, et déclare qu'il le repoussera. Ce projet accorde au gouvernement la faculté d'aller jusqu'à telle ou telle limite. C'est là un grand tort; car le rentier blâmera le gouvernement, si celui-ci ne va pas jusqu'à ces limites. Il faut que la chambre présente au gouvernement des bases bien arrêtées, un projet que celui-ci n'ait plus qu'à exécuter sans interprétation plus ou moins large.

M. Garnier-Pagès déclare qu'il ne veut pas accepter la mission facile de justifier les orateurs de l'opposition de 1824, qui repoussaient le projet de M. de Villèle pour des raisons qui n'existent plus aujourd'hui et qui étaient bonnes alors. Ainsi, le discours de la couronne avait annoncé le milliard d'indemnité, et la conversion devait être faite dans ce but. Aujourd'hui, si on me disait que la conversion aura un but semblable, je la repousserais comme l'opposition la repoussa en 1824.

La séance continue.

Variétés.

UN JEU DE GRISETTE. — 1837.

Cloître-Saint-Honoré. — Intérieur d'une batignollaise stationnant et attendant le départ; deux jeunes filles y montent et prennent place vers le milieu de la banquette de droite.

FLORE. — Tiens, cela se trouve bien, nous sommes seules; tu peux monter sur le strapontin et continuer ton sermon.

VIRGINIE. — Je sais bien que tu n'en es pas plus triste, toi; mais je ne peux penser à son chagrin sans en être toute je ne sais comment.

FLORE. — Tu as toujours été trop bonne enfant, toi. Ne veux-tu pas, parce qu'il m'ennuie et m'obsède, que j'aie le rougeur les yeux à pleurer et me plisser le front à paraître soucieuse!

VIRGINIE. — Je ne te dis pas de montrer un chagrin que tu n'as pas; je dis seulement que tu es bien heureuse de pouvoir rompre ainsi une amitié, et cependant je ne voudrais pas de ce bonheur-là.

FLORE. — Ah! bah! on s'amuse joliment avec tes idées! Regarde donc plutôt par le carreau où il peut être.

VIRGINIE. — Je ne l'aperçois pas.

FLORE. — Regarde mieux; il ne peut pas être loin. Quand nous avons détourné au coin de la rue Croix-des-Petits-Champs, il n'était pas à vingt-cinq pas de nous; il n'est pas homme à abandonner ainsi sa poursuite.

VIRGINIE. — Tu as raison; le voilà sous la voûte qui conduit à la rue des Bons-Enfants; il se cache... de temps en temps il avance un peu la tête. Pauvre garçon!

FLORE. — Tu m'ennuies, toi, à l'entendre toujours le plaindre; il n'avait qu'à partir. Nous sommes à la fin de septembre; pourquoi n'est-il pas en vacances, depuis six semaines que les cours de droit sont finis?

VIRGINIE. — Mais il reste parce qu'il l'aime...

FLORE. — Ce n'est pas une raison, et la preuve qu'il a tort, c'est qu'à partir du 1^{er} août sa famille ne lui a plus envoyé sa pension.

VIRGINIE. — Je sais bien qu'avec les dettes qu'il a faites cet hiver pour toi, cela ne doit pas le mettre à son aise; mais ce serait un motif pour moi de ne pas le laisser là de cette manière.

FLORE. — Mon Dieu! Virginie, je ne suis pas plus sévère qu'il ne faut; je ne le blâme pas de s'être endetté pour nous amuser, d'avoir fait des billets et des lettres de change; tout cela a son bon côté. Mais que veux-tu? moi, j'ai l'habitude de voir l'avenir. Quand nous nous sommes liés au mois de décembre, j'avais compté que cela finirait avec la quatrième inscription.

VIRGINIE. — Ah! Flore, tu ne l'as jamais aimé.

FLORE. — Ah! par exemple! Est-ce que j'ai jamais manqué de venir souper avec lui le samedi soir? Est-ce que tous les dimanches je ne l'ai pas accompagné chez le restaurateur, au spectacle, au Prado, et, cet été, à toutes les fêtes des environs?

VIRGINIE. — Flore, tu ne l'as jamais aimé.

FLORE. — Laisse-moi donc! Depuis que ta maîtresse, pendant qu'elle avait son panaris, s'est avisée de vous lire des romans, tu as bien les idées les plus singulières... Aussi, cet hiver, personne n'a été digne de mademoiselle.

VIRGINIE. — C'est peut-être moi qu'on n'a pas jugée digne...

FLORE. — Tiens, tiens, tiens, il y a quelque anguille sous ro-

che. Ah! tu me diras cela un de ces jours... Mais regarde donc où il est maintenant.

VIRGINIE. — Il se promène dans le passage qui mène à la rue Montesquieu.

LE CONDUCTEUR (aux voyageurs). — Montez, messieurs, nous partons.

(Plusieurs personnes se placent sur les deux banquettes. M. Roger va s'asseoir vers le fond.)

M. ROGER (à mi-voix, passant devant Flore). — Mais il n'est pas ici!

FLORE (bas). — Soyez tranquille, il viendra.

VIRGINIE. — Est-ce que tu connais ce monsieur? Il a une mauvaise figure.

FLORE. — Je l'ai vu seulement quelquefois. (La voiture part. — Rue St-Honoré.)

VIRGINIE. — Maintenant que nous voilà en route, veux-tu me dire où tu me mènes?

FLORE. — Que t'importe? Seulement, je te l'ai dit, je veux qu'Ernest comprenne bien que c'est fini et qu'il doit me faire grâce de ses jérémiades.

VIRGINIE. — Et c'est pour cela que tu le laisses là-bas dans la galerie?

FLORE. — Il n'y restera pas long-temps, sois-en sûre. (Au moment où, en entrant sur la place du Palais-Royal, la voiture ralentit sa marche, Ernest, sans la faire arrêter, s'élance sur le marchepied et va se placer au fond à côté de Flore.)

FLORE. — Vous voilà encore sur mes pas!

ERNEST. — Je ne vous demande pas où vous allez; mais me refuserez-vous jusqu'au droit de faire route avec vous?

FLORE. — La voiture est à tout le monde; je ne puis pas vous empêcher de vous y placer.

ERNEST. — J'avais une joie un peu volée, mais enfin une joie, et vous me l'ôtez. (A Virginie qui le regarde tristement.) Bonjour, Virginie; je ne pensais pas que vous étiez là.

VIRGINIE. — Bonjour, monsieur Ernest.

ERNEST (se penchant en avant pour être mieux entendu de Virginie). — Dites-lui donc, Virginie, de m'écouter; cet entretien ne sera pas interminable comme ceux qu'elle me reproche maintenant: quand la voiture sera arrivée à l'endroit où vous allez, il faudra bien que je vous laisse.

FLORE. — Vous seriez trop malheureux, si je vous ôtais encore le plaisir de parler.

ERNEST. — Elle ne changera ni mon cœur ni ma résolution; car, voyez-vous, Virginie, elle est mille fois meilleure que ses paroles ne le feraient croire. Est-ce qu'au milieu même de nos plaisirs les plus fous, je ne l'ai pas vue bonne à ceux qui souffraient? Est-ce que je ne me rappelle pas ce jour où nous nous promettions tant de plaisir des dix actes de l'Odéon? Nous arrivions, et je tenais à la main l'argent de nos billets, notre unique argent, quand, dans la rue Vaugirard, un pauvre vieux tout gémant nous tend la main en silence: j'y mets deux sous et vais continuer à marcher; mais sa main, à elle, en s'appuyant sur mon bras, m'a retenu: j'ai compris, et la pièce blanche a suivi les deux sous... Nous n'irons qu'aux trois quarts. Je la regarde en souriant. Il est bien vieux, dit-elle. Je suis de son avis... Va pour la seconde galerie... Je la regarde encore; elle rattachait l'épingle de son schall, et murmurait, en secouant vivement la tête et les épaules: Brrr... qu'il fait froid! Ma main s'ouvrit... Nous n'avions plus rien, et, sans attendre un seul mot du bonhomme, nous avons pris notre course, nous avons salué le théâtre en passant, et, pour ne pas rentrer trop tôt, nous ne sommes revenues que par la rue de l'Ouest et les boulevards, en dansant sur la neige et en chantant à Paris tout entier des défis de plaisir.

FLORE. — Je sais bien que je suis bonne.

ERNEST. — Vous le serez aussi pour moi; car enfin, si je suis coupable envers vous, ce n'est pas que je sois méchant; ce n'est pas que je vous aie jamais fait un chagrin, c'est que je vous ai aimée plus long-temps....

FLORE. — Ah! voilà que vous enfourchez votre dada... Au fait, comme c'est, je l'espère, la dernière fois, je puis bien vous écouter.

ERNEST. — Si je vous aimais moins, je vous dirais: Flore, parlons raison. Car enfin je ne vous ai pas forcée à venir à moi; je ne vous ai pas dit comme Timothée à Fanny: Je vous suivrai tous les soirs quand vous rentrerez; tous les matins vous me trouverez à votre porte, et si je vois quelqu'un vous parler, je lui cherche querelle et je le tue. Quand vous êtes venue pour la première fois dans ma chambre, je n'ai pas fait comme Auguste à Aglaé, je ne me suis pas mis un pistolet sur la cuisse en disant: Si vous vous en allez... comme cela... je m'estropie à tout jamais. (Rue Saint-Roch.)

FLORE. — C'est qu'Aglaé et Fanny ne savent pas où demeure le commissaire de police.

ERNEST. — Pour nous tout a été volontaire, de bon accord et de bon cœur. Vous souvenez-vous de la soirée où nous nous sommes vus pour la première fois? Moi, je me rappelle tous les endroits où il m'est arrivé de vous quelque chose de bon; je connais la boutique devant laquelle vous m'avez serré le bras pour la première fois; je sais sur quel trottoir je vous ai fait ma première déclaration, et je reconnaitrais le pavé sur lequel vous m'avez dit: Je t'aime.

FLORE. — Etes-vous fou de me parler ainsi dans une voiture publique! Voulez-vous donc me compromettre, Monsieur!

ERNEST. — Je parle tout bas, et à défaut de bonheur présent, je me rabat sur celui qui est passé, sur cette soirée qui est restée une bonne entre les meilleures. C'était chez Amédée, il y avait une petite réunion pour fêter l'admission de son premier tableau au Salon; vous étiez venue avec Sidonie, et vous dansiez dans l'atelier; moi je m'étais estropié le matin et je jouais à l'écarté dans l'antichambre. Quand Amédée a commencé le galop de *Gustave* sur son flageolet, vous vous êtes élancée deux à deux à travers la porte ouverte, et la première fois que vous êtes passée devant moi, vos yeux ont rencontré les miens, vos yeux brillants, noirs, veloutés; chaque fois que vous êtes revenue, j'ai encore rencontré vos regards. Je n'avais jamais tant perdu que ce soir-là; ils disaient tous que je m'entêtai; mais je ne pensais guère au jeu; j'attendais les galops pour voir si ce n'était pas un hasard, et si c'était bien moi que vous regardiez. (Cafrefour Gaillon, la voiture s'arrête.)

LE CONDUCTEUR (à une dame qui se présente pour monter). — Il n'y a plus qu'une place au fond sur le strapontin. (La dame, après avoir hésité, monte avec répugnance.)

FLORE (assez haut à Ernest au moment où la dame va passer devant elle). — Est-ce que vous laisserez madame prendre cette mauvaise place?

ERNEST. — Non, sans doute... Je ne souffrirais... Madame, veuillez accepter ma place, je vous prie. (Il va tristement s'asseoir sur le strapontin au fond. La dame le remercie de sa politesse, et se place près de Flore. Le conducteur crie: Complet!)

VIRGINIE. — Ah! Flore, c'est un mauvais tour que tu lui joues là.

FLORE. — Et que veux-tu? Il est là à me dire un tas de choses auxquelles je ne sais que répondre.

VIRGINIE. — Pourquoi lui répondre? Laisse-toi persuader; si c'était la première fois, je ne te donnerais pas un mauvais conseil, mais...

FLORE. — J'aurais bien mieux fait de ne pas te prier de m'accompagner, je ne serais pas tourmentée d'idées que tu es là à me suggérer.

VIRGINIE. — Cela doit faire tant de mal d'aimer sans être aimé! (La suite à un prochain numéro.)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 19 AVRIL.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,560
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,010
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,275
500	2,000		Pont Seguin,	1,700
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,400
2,560	1,000		Pont et gare de Vaise,	480
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, C ^o Perrac.,	2,000
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,100
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	6,500
180	2,000		Paq. à vap. (Lyon à Châlon),	1,250
154	5,000	Idem.	Gond. à vap. sur Saône, marc.,	4,400
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	30,000
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etienne,	"
240	5,000		Moulins à vap. de Perrache,	"
3,000	750		Eclair. au gaz, 5 villes du Midi,	800
700	750		Caisse d'esc., com. de best.,	1,000
	1,000	Jan. et Déc.	C ^o gén. mines de R.-de-Gier,	1,040
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houil.	1,660
1,500	800	Juin et Déc.	Mines Graugette et Culatte,	820

BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL.

Les cours se soutiennent. L'actif est sans variation. La hausse sur les fonds français s'est déclarée à la fin de la bourse, mais on n'en connaît pas les motifs.

unq pour cent	108 83	109	108 83	109
— fin courant.	109	109 15	109	109 15
Quatre pour cent	101 50			
Trois pour cent.	81	81	80 90	81
— fin courant.	81	81 5	80 95	81 5

GRAND-THÉÂTRE.

Samedi 22 avril 1838. — 1^o L'INTERDICTION, drame. — 2^o PIQUILLO, opéra. — Six heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Dimanche 21 avril 1838. — 1^o GRAS ET MAIGRE, vaud. — 2^o L'INTERDICTION, drame. — 3^o LES SALTIMBANQUES, vaud. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, 1.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

Le 28 avril 1838, à midi,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place Saint-Jean,

1^o D'une maison située à Lyon, grande rue Saint-Georges, n^o 98, sur la mise à prix de 18,000 francs, d'un revenu de 2,522 francs;

2^o D'une autre maison, située rue boucherie Saint-Georges, n^o 21, sur la mise à prix de 4,000 francs, d'un revenu de 1,058 francs.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Cornuty, avoué, ou à Me Claude Godemard, légiste, demeurant à Lyon, rue Saint-Georges, n^o 43. (524)

(6962) ÉTUDE DE Me GROZ, AVOUÉ, Rue Bât-d'Argent, 16.

Au cinq mai mil huit cent trente-huit, adjudication définitive, devant le tribunal civil de Lyon, d'une riche propriété rurale, appelée domaine de Dorieux, située sur les communes de Fleurieux-sur-l'Arbresle, de Lauzanne et de Châtillon-d'Azergue, arrosée dans toute son étendue par les rivières de la Brovenne et de l'Azergue.

Ce domaine sera vendu en six lots; néanmoins il y aura enchère générale sur les six lots, et elle sera préférée si elle excède ou même égale le montant des enchères partielles.

L'estimation qui en a été faite par les experts s'élève à la somme de 146,866 f. 80 c.

(Troisième publication.)

VENTE AUX ENCHÈRES

DE BIJOUX ET DIVERS OBJETS D'ARGENTERIE, Dépendant de la succession de défunt Charles-Gaspard-Hyacinthe Degrille d'Estoublon, ancien maréchal-de-camp.

Le samedi vingt-huit avril mil huit cent trente-huit, à onze heures du matin, dans les bureaux de MM. les commissaires-priseurs, sis à Lyon, port du Temple, n^o 42, au 1^{er}, il sera procédé, par le ministère de l'un d'eux, à la vente aux enchères des objets suivants:

Une cuiller à sucre, trois cuillers à ragoût, six cuillers à café, six cuillers, six fourchettes et trois lardoires, une plaque à cautère et une lorgnette, le tout en argent; une tabatière en écaïlle, garnie en argent; une montre, une clé, un anneau, une épingle et une boucle, le tout en or; quatre croix et deux boucles sur lesquelles six petites croix de différents ordres, en or et email; un médaillon garni en or.

VENTE JUDICIAIRE,

AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL,

D'un fonds de brasserie de bière, sis quai de Serin, n^o 50, commune de la Croix-Rousse.

Lundi vingt-trois avril mil huit cent trente-huit, à neuf heures du matin, il sera, au lieu sus-indiqué, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères en détail et au comptant de tous les objets qui composent le fonds de brasserie de bière du sieur Charles Donner.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

(550) Lundi prochain vingt-trois avril présent mois, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en plusieurs tables à manger, chaises et tabourets, comptoir, poêle en fonte, ses cornets en tôle et sa galerie en cuivre, glaces, quinquets, pendule à quatre colonnes, baromètre, placards, casseroles et autres objets en cuivre, batterie de cuisine, etc.

DEMARE.

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, n° 3.

Au samedi cinq mai mil huit cent trente-huit,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

VENTE DÉFINITIVE, MÊME AU-DESSOUS DU PRIX DE L'ESTIMATION, SUR LICITATION JUDICIAIRE,

1^o D'une maison située à St-Clair, faubourg de Bresse, commune de Caluire, du côté du Rhône, composée de rez-de-chaussée, premier étage et grenier, de la contenance de trois cent quatre-vingt-quatre mètres quatre-vingt-seize décimètres carrés, estimée 1,752 f. 30 c.

2^o D'une autre maison au même lieu, aussi du côté du Rhône, joignant au nord celle dont il vient d'être parlé, composée de rez-de-chaussée, trois étages au-dessus du côté d'occident, et deux étages avec jacobines sous le comble, sur la cour, et un petit jardin contigu, le tout de la contenance de cent trente-quatre mètres soixante-dix décimètres carrés, estimée 13,032 f. 60 c.

3^o D'une autre maison avec cour, située au même lieu, mais du côté de la Balme, composée de rez-de-chaussée, premier étage et grenier, de la contenance de cent quatre-vingt-quatre mètres quatre-vingts décimètres carrés, estimée 10,141 f. 30 c.

Après l'enchère des deux premiers lots, il sera ouvert une enchère générale sur tous les lots réunis.

Ces immeubles dépendent de la communauté de biens qui existe entre Pierre Landron et défunte Marguerite Germanet, son épouse.

S'adresser au greffe du tribunal pour voir le cahier des charges, et à M^e Givord, avoué, place du Petit-College, n° 3, et à M^e Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, n° 16.

(535)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, n° 3.

Au samedi cinq mai mil huit cent trente-huit,

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

PAR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'une maison de campagne dite le château des Tournelles, A St-Martin-de-Fontaine, sur le bord de la Saône.

Cette propriété se compose de bâtiments de maître, maison de granger, parterre, jardin, terrasse, salle d'ombrage, pièce d'eau, vignes et terres, de la contenance en tout de deux hectares sept ares et un centiare (seize bichérées environ).

Il y a deux sources d'eaux vives ne tarissant jamais.

Cette propriété d'agrément est aussi propre à un pensionnat ou à tout autre grand établissement.

S'adresser, pour voir la propriété, sur les lieux, au fermier, et, pour les renseignements, à M^e Givord, avoué, place du Petit-College, n° 3.

(536)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES

D'une maison bourgeoise avec jardin, située à la Croix-Rousse, rue d'Enfer, n° 7, près la porte des Chartreux.

Le lundi 23 avril 1838, à 10 heures du matin, il sera procédé, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, à la vente aux enchères de ladite maison; elle est composée de caves voûtées et de vingt-quatre pièces formant rez-de-chaussée et deux étages; toutes les pièces sont agencées, plusieurs sont plafonnées; le jardin est d'une étendue de douze ares, soit une bichérée, il est clos de murs; il y a un puits et une citerne.

Mise à prix, 16,000 fr.

Toutes les facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter de gré à gré, avant le jour de l'adjudication, à M^e Darmès, notaire, ou dans la maison à vendre.

(485)

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165.

VENTE JUDICIAIRE,

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Des créances et actions dépendant de la succession bénéficiaire de M. Henri Grataloup.

Le lundi vingt-un mai mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, il sera procédé à l'adjudication, aux enchères publiques, des créances actives et actions dépendant de la succession bénéficiaire de M. Henri Grataloup, qui sont détaillées dans le cahier des charges, et dont la valeur totale s'élève à 20,596 fr. 69 cent.

Attendu que l'adjudication sera faite aux périls et risques de l'acquéreur, sans maintenance ni garantie de la solvabilité des débiteurs, ni même de l'existence des créances, la mise à prix a été fixée à la faible somme de deux cents francs, ci. 200 fr.

Cette adjudication aura lieu en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon, du dix-sept février mil huit cent trente-huit, qui commet M^e Darmès, notaire, pour procéder à ladite adjudication.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges.

(538)

(537) Etude de M^e Quantin.

A VENDRE OU A AFFERMER,

EN GROS OU EN DÉTAIL,

Un domaine situé sur la commune de Chaleyssin, mas des Darbonnières, composé d'une maison, grange et écuries, placée au centre du domaine; onze hectares deux ares quinze centiares, ou septante-deux bichérées deux cent quatre toises terre, vigne et bois, première qualité de terrain. Ce domaine rend annuellement trois cent cinquante à quatre cents bichets froment, sans compter le seigle.

Il y a un puits qui donne beaucoup d'eau dans une terre du domaine, à vingt-cinq pas de la maison; il y a aussi des arbres à fruits, peupliers et noyers de toute grosseur.

Cette vente aura lieu le dimanche treize mai prochain, dans la maison dudit domaine, pardevant M^e Genin, notaire à Vienne.

L'on pourra traiter de gré à gré avant l'époque ci-dessus fixée.

S'adresser audit M^e Genin, notaire, et à M. Albrand, propriétaire à Oytier.

Il y aura sûretés et facilités pour les paiements.

Si quelqu'un désire acheter la totalité, on peut se présenter au vendeur avant le premier mai.

(4766) A VENDRE. — Un fonds de relieur bien achalandé.

S'adresser à M. Quantin, notaire.

ANNONCES DIVERSES

(6918) A VENDRE. — Un joli fonds de restaurateur, situé dans un des plus beaux quartiers de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

MARBRES.

(4753 bis) A VENDRE par liquidation et pour cause de décès. — Cheminées, dessus de commodes, de tables et de bureaux, et autres articles en marbre.

S'adresser quai de l'Hôpital, 79.

(513) On désire trouver une personne qui verserait 25 ou 30,000 fr. dans un établissement breveté qui veut accroître ses affaires.

La personne pourrait y trouver de l'emploi pour les écritures ou le voyage.

S'adresser à M. Cornaton, descente du pont de Pierre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

(4777) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie bien achalandé, agencé à neuf, situé dans un bon quartier, très-fréquenté, avec petit appartement au 1^{er}, ayant montée par le magasin.

S'adresser hôtel de Paris, rue de l'Arbre-Sec.

(4776) A VENDRE. — Beau cheval anglais, propre à la selle et à la voiture.

S'adresser rue de Puzy, n° 3, chez M. Magdelein, professeur d'équitation.

(4775) AVIS AUX PEINTRES ET AMATEURS.

Magasin de couleurs, tableaux, gravures, objets d'arts et de papeterie, tenu par M. Castin, peintre et professeur de dessin, place des Célestins, n° 6.

(6977) MM. MAY frères, marchands de chevaux, ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils sont arrivés à Lyon avec un transport de beaux chevaux propres à la selle et à la voiture.

Ils sont logés hôtel de Henri IV, faubourg St-Clair. Ils partiront le 26 courant.

(549) A VENDRE. — Un joli fonds de bonneterie et mercerie, situé aux Terreaux. — Prix: 10,000 f.

S'adresser au cabinet de M^e Thébaud, avocat, rue Ecorcheboeuf, n° 17.

(4779) M. Collière, rue de Bourbon, n° 20, demande 6,000 f. à placer pour un cautionnement du gouvernement.

S'adresser audit M. Collière, au domicile ci-dessus indiqué.

(506) A VENDRE. — Maisons de campagne à Colonges, prix 4,500 fr.; à Caluire, près la Saône, 6,500 fr.; à Irigny, au centre du village, 6,000 fr.; même localité, près le chemin de fer, 15,000 fr.; à St-Cyr, 8, 10 et 13,000; à Charly, 34,000 fr.; à St-Genis, 13,500 fr., et dans diverses autres localités.

— Superbe immeuble composé de maison de maître et de cultivateur, d'un accès facile, près Tournus, bon produit en terres, près, la majeure partie en vignes, de la contenance de 56 hectares, d'un seul tènement. En échange de paiement, on prendrait une maison à Lyon.

— Autre immeuble à trois lieues de Mâcon, dix minutes de la grande route et un quart-d'heure de la Saône, ayant maison de maître, aisances, vastes cours, jardins, bâtiments d'exploitation pour quatre cultures, salle d'ombrage, pièces d'eau, une plantation essence peupliers plantés géométriquement au nombre de 33 à 34,000, de l'âge de dix ans, présentant beaucoup d'avenir; 34 hectares en prés, terres, vignes hautes et basses, le tout d'un seul tènement. On donnera des facilités pour le paiement.

— Filature de coton, fabrication d'ouates et de cordons, aux environs de Lyon, mue par une fontaine d'eau considérable.

A PLACER. — Capitaux à dette à jour et en viager depuis 1,000 fr. jusqu'à 100,000 fr.

AVIS. — Plusieurs militaires libérés offrent de remplacer. S'adresser à M. Cornaton, descente du pont de Pierre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

(4778) A LOUER ensemble ou séparément. — Treize pièces au 1^{er} étage, avec cave et grenier, rue Lafont, 22. S'adresser au portier.

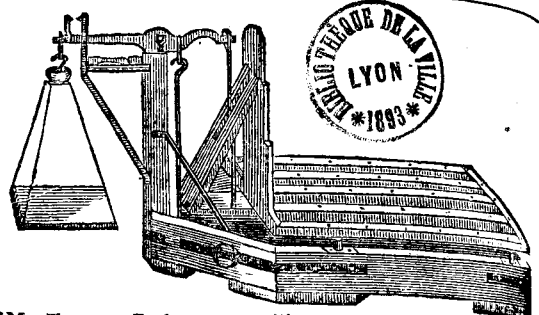
Plumes nationales de Perry.

Au prix de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 85 c. la carte.

Ces plumes, entièrement nouvelles, sont particulièrement destinées aux personnes qui cherchent l'économie.

La souplesse et la perfection des précédentes plumes de Perry sont trop généralement connues et trop bien appréciées par ceux qui en ont fait usage, pour que ces nouvelles puissent les remplacer; mais les plumes nationales sont destinées à remplacer les plumes de Perry, qui sont à peu près au seul reproche long-temps fait aux plumes de Perry d'être trop chères. En effet, les plumes nationales, qui sont à peu près du même prix que les plumes des autres fabricants, sont à beaucoup meilleur marché, parce qu'elles dureront trois fois plus qu'elles. Elles se vendent chez tous les marchands papetiers de cette ville.

(6976)



MM. TARPIN-BRÉMAL ont l'honneur de prévenir MM. les négociants qu'ils viennent de s'adjoindre M. J.-B. MAG, lancien-mécanicien, possesseur de plusieurs brevets, pour la fabrication des balances-basculées de toutes les forces.

C'est lui seul qui a apporté dans notre ville ce genre d'industrie, et qui, par un travail assidu, est parvenu à lui donner le degré de perfection qui en assure l'exactitude.

S'adresser dans leurs ateliers, rue d'Enghien, maison latente, aux Brotteaux, et à Perrache, angle du cours Suchet et de la rue d'Alger, vis-à-vis l'entrepôt-général des liquides, où l'on trouvera des balances-basculées de toutes les dimensions et au plus juste prix.

S'adresser également chez MM. TARPIN-BRÉMAL, balanciers-mécaniciens de l'administration des poids et mesures du département du Rhône, de l'hôtel de la monnaie et de la ville de Lyon, rue Tupin, n° 32.

(6978)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DEPOTS:

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Moutrou, Lacroix, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
Chalon-s.-S. Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.
Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
Trévoux, Prost, épiciers.

(5452)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie du virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vanban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Barkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Palay.
A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de la Croix.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
A Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Sauvier, Vincent, épiciers M.d. de parapluies, place de la Liberté.
A Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernadpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

(5453)